

# COMPTE RENDU DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## REUNION DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 29 juin à 18h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Saint-Juéry, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Membres en exercice : 13  
Membres présents : 7 Pouvoirs : 3  
Voix délibératives : 10

**Membres présents :** SOMEN Didier, CALS Sylvian, PUJOL Eric, ESPITALIER Jean-Luc, CLERGUE Jean-Claude, ROOCKX Jean-David, MALIET Thierry

**Membres excusés :** Sabine OURLIAC, André CABOT, Jean Luc CANTALOUBE,

**Pouvoirs :** Sabine OURLIAC à Jean David ROOCKX, André CABOT à Didier SOMEN, Jean Luc CANTALOUBE à Sylvian CALS

**Personnes présentes sans voix délibérative :** FRAT Julien, BRUHAT Christian

### Points à l'ordre du jour:

1. Echange d'informations et planning: Leader, Conseil de Développement
2. Finalisation du programme d'actions "TEPCV" (2015-2018)
3. Préparation du nouveau contrat unique régional (2015-2017)
4. Délibérations diverses: ingénierie 2015 Région, aide ADEME pour service CEP, appels à participation pour la vectorisation du cadastre

### **1. Echange d'informations et planning:** Leader, Conseil de Développement

- **Enveloppe Leader :** nous avons appris que l'enveloppe attribuée à notre territoire serait de l'ordre de 2,27 M€ (en attente de la décision de la commission permanente de la Région du 9/07/15). Nous devons donc revoir notre maquette financière et apporter des précisions sur le contenu de certaines actions, les critères de sélection des projets, la plus-value Leader, les moyens d'animation et de gestion... Un travail technique interne devrait permettre de compléter notre dossier dans ce sens, cependant au vu de l'enveloppe attribuée, il sera nécessaire de revoir la répartition de l'enveloppe par mesure. Un bureau sera convoqué fin juillet pour décider de ces réaffectations.
- **Mise en place du Conseil de Développement Territorial :** suite aux propositions des communautés de communes, et confirmation des personnes concernées, la liste des membres du Conseil de Développement est quasiment arrêtée. Il est proposé de convoquer la **réunion d'installation le 15 septembre prochain à 18h** (lieu à préciser). Le bureau propose de retenir le principe d'une indemnité de déplacement pour les acteurs locaux, membres du conseil de développement. Le comité syndical devra en délibérer. Les présidents des différentes commissions seront appelés à participer à cette réunion.
- **Mise en place des commissions et projet de territoire :** les commissions pourront être mises en place après l'installation du conseil de développement, pour travailler sur le projet de territoire (2015-2020) qui devra être finalisé et adopté d'ici janvier 2016.

## 2. Finalisation du programme d'actions "TEPCV" (2015-2018)

Une dernière mouture du programme d'actions TEPCV est proposée au bureau, elle tient compte :

- des retours de projet ou d'opérations proposées par les communautés de communes et les communes (suite au questionnaire adressé aux 101 communes et aux rencontres organisées dans chacune des 5 communautés de communes)
- des préconisations de la DREAL-DDT pour la gestion du programme

Ainsi la majorité des opérations doivent être portées par le PTAB, les conventions-filles doivent être limitées et tous les maîtres d'ouvrage doivent être identifiés au moment de la signature de la convention (début juillet).

A l'appui des demandes des collectivités (qui devront délibérer dans le courant de l'été), une lettre d'intention signée du maire ou du président de l'interco devra être jointe.

Deux opérations doivent préciser leurs coûts : salon éco-énergie de la ville de Carmaux et RézoPouce sur la 4C.

La question de l'équipement en bornes électriques a été évoquée : il apparaît que le programme du SDET (finançable à 70-80%) devrait permettre d'équiper les principaux bourgs. TEPCV pourrait être sollicité sur les autres communes (après étude) dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire mobilisable (jusqu'au 2M€ !).

Il est rappelé que la convention-cadre doit être signée avec le Ministre de l'Ecologie courant juillet.

Le bureau approuve le plan d'actions arrêté et donne mandat au Président pour signer la convention-cadre.

## 3. Préparation du nouveau contrat unique régional (2015-2017)

Suite aux rencontres avec les 5 communautés de communes, une première liste d'opérations et de projets ont été recensés (tous ne seront pas forcément éligibles aux financements régionaux mais le département peut aussi intervenir !).

Cette pré-liste sera retournée aux élus et techniciens des communautés de communes pour vérification et complément.

Afin de pouvoir signer le contrat en octobre prochain et finaliser la programmation 2015, il est proposé d'envoyer une proposition aux services de la Région avant la fin du mois de juillet.

Le prochain bureau du PTAB devra valider le projet de contrat ainsi que les mesures proposées à la Région.

## 4. Délibérations diverses:

Plusieurs délibérations sont proposées (voir ci-joint) et acceptées à l'unanimité.

- Demande d'aide Région pour ingénierie 2015 à hauteur de 70 315 € (26 %)
- Contrat d'animation TEPCV- Energie-Climat au titre d'un contrat d'objectifs avec l'ADEME, avec une aide forfaitaire, à hauteur de 77500 € (année 1 et 2) et 58 000 € (année 3) si atteinte des objectifs
- Demande d'aide ADEME pour le service CEP (2015-2017), à hauteur de 24 000 € par an pendant 3 ans : le reste à charge pour les communes concernées fera l'objet d'un appel à participation, dans le cadre de conventions, qui seront proposées au prochain comité syndical
- Appels à participation pour la vectorisation du cadastre : organismes externes et communautés de communes du territoire

### Prochains Rendez-Vous :

- **Bureau du Pôle : Lundi 27 juillet** (au lieu du 22/07 envisagé à la réunion) pour valider la proposition de contrat unique et de réajustement du dossier de candidature Leader
- **Installation du Conseil de Développement :** Mardi 15 septembre de 18h à 21h (lieu à déterminer)